

# Accueil de loisirs Jean de la Fontaine

N° habilitation :

Périscolaire : 0780720AP000121

Extrascolaire : 0780720CL000220

## PROJET PEDAGOGIQUE 2024-2025

Directrice : Corinne Morin

Coordinatrice Local : Sophie BEFFORT



# TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>1</b>
<b>PREMIERE PARTIE :                   PRESENTATION DU CONTEXTE DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS .....</b>	<b>2</b>
1. LE CONTEXTE .....	3
1.1. <i>La ville</i> .....	3
1.1.1. Localisation.....	3
1.1.2. La commune d'agglomération.....	3
1.1.3. Les quartiers .....	3
1.2. <i>Ifac Sartrouville Animation (isa)</i> .....	4
1.2.1. Les missions.....	4
1.2.2. Les structures .....	4
1.2.3. Les moyens humains .....	4
1.2.4. Les objectifs éducatifs .....	5
1.2.5. Le projet péri éducatif de Sartrouville Animation : .....	5
1.2.6. La charte éducative ifac Sartrouville Animation .....	5
1.3. <i>L'accueil de loisirs</i> .....	7
1.3.1. Situation géographique .....	7
1.3.2. Les horaires de fonctionnement .....	7
1.3.3. Les locaux .....	7
1.3.4. L'équipe d'animation.....	8
1.3.5. Le public .....	8
<b>DEUXIEME PARTIE :                   LE PROJET PEDAGOGIQUE .....</b>	<b>9</b>
1. CONSTATS .....	10
2. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES.....	11
3. PLAN D'ACTION .....	12
4. L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP .....	15
4.1. <i>La mise en place d'un protocole individuel</i> .....	15
5. LE FONCTIONNEMENT .....	16
5.1. <i>Une journée type</i> .....	16
5.1.1. L'accueil du matin et du soir.....	17
5.1.2. Temps de regroupement / chants / jeux collectifs .....	18
5.1.3. Temps récréatifs .....	18
5.1.4. Activités dirigées .....	18
5.1.5. Le temps de restauration .....	19
5.1.6. Temps de repos .....	19
5.1.7. Le temps calme .....	19
6. LES MOYENS D'EVALUATIONS.....	20
7. LES CHARTES ISA .....	22
7.1. <i>Le temps récréatif</i> .....	22
7.2. <i>Le temps calme</i> .....	23
7.3. <i>Les règles de vie</i> .....	25
7.4. <i>Sanctions et punitions</i> .....	26
7.5. <i>LES REGLES DE BON VOISINAGE</i> .....	27

***PREMIERE PARTIE :***  
***PRÉSENTATION DU CONTEXTE DE***  
***L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS***



# 1. LE CONTEXTE

## 1.1. LA VILLE

### 1.1.1. LOCALISATION

Sartrouville est situé dans le département des Yvelines, en région Ile de France. La ville se trouve à 15 km à l'ouest de Paris, dans la partie Nord de la boucle de seine, dite « boucle de Montesson ».

Elle est par sa population, la deuxième ville de Yvelines après Versailles, sa densité est de 6117 habitants/km<sup>2</sup> et comprend 52 648 habitants (recensement 2016).

Sartrouville se situe à proximité d'importants pôles d'emplois de la Région Parisienne : Paris, La Défense, Cergy Pontoise. Elle bénéficie pour les rejoindre, d'une bonne desserte routière et ferroviaire puisqu'elle est desservie à la fois par la SNCF (St Lazare) et la ligne A du RER qui permettent de rejoindre Paris et La Défense en moins d'un quart d'heure.

### 1.1.2. LA COMMUNE D'AGGLOMÉRATION

La Communauté d'Agglomération Saint Germain/ Boucle de Seine (CASGBS) existe depuis 2016, elle est le résultat de la fusion de trois intercommunalités :

- La commune d'agglomération de la boucle de seine,
- La communauté d'agglomération Saint Germain en Seine et Forêts
- La communauté de communes Maisons-Mesnil
- L'adhésion de la ville de Bezons dans le 95.

Elle comprend les 19 communes suivantes : Aigremont, Bezons, Carrières sur Seine, Chambourcy, Chatou, Croissy sur Seine, L'étang le Ville, Houilles, Louveciennes, Maisons Laffitte, Mareil-Marly, Marly le roi, Le Mesnil-le Roi, Montesson, Le Port Marly, saint Germain en Laye, Sartrouville, Le Vésinet.

### 1.1.3. LES QUARTIERS

Le territoire communal est très fortement urbanisé, l'espace urbain occupant plus de 92% de la superficie totale (8,42km<sup>2</sup>) contre 8% d'espace rural.

La ville se compose de deux parties bien distinctes avec comme frontière symbolique le RD 308, l'avenue Maurice Berteaux qui traverse Sartrouville de puis Maisons Laffitte jusqu'à Houilles.

**Les quartiers du plateau** font l'objet d'un vaste programme de rénovation urbaine depuis quelques années, notamment dans le cadre de l'ANRU (Agence nationale pour la Rénovation Urbaine).

Trois quartiers sont classés QPV (Quartier Prioritaire de la Ville) : les Indes, Le mont Olivet au vieux pays et le quartier de la Marinière à la croix Mallard.

Dans les quartiers du plateau le taux de chômage est plus élevé et la catégorie socio professionnelle moins favorisée majoritairement composée d'employés et d'ouvriers.

**Les quartiers proches du centre-ville** se modifient également fortement avec les constructions d'immeubles et de pavillons individuels sur les espaces privés que vendent beaucoup de Sartrouillois.

Ces transformations majeures et la proximité avec Paris attirent de plus en plus d'habitants de la petite couronne.

Composés majoritairement de familles actives, la catégorie socio professionnelle est élevée (beaucoup de cadres), les besoins de garde sont donc importants.



## 1.2. IFAC SARTROUVILLE ANIMATION (ISA)

En 2016, puis en 2021, la mairie a lancé un appel d'offre sous la forme d'une DSP (Délégation de Service Public), l'ifac (Institut de de Formation, d'Animation et de Conseil) qui s'est vu confié la gestion des accueils périscolaires et extrascolaires de la ville de Sartrouville pour une durée de 5 ans. Cette DSP vient d'être renouvelée pour 5 nouvelles années

### 1.2.1. LES MISSIONS

Le Délégué assure la gestion continue du service délégué, dans les conditions fixées par un contrat, dans le respect de la réglementation, des droits et de la sécurité des enfants, des familles et des tiers, des biens et des locaux mis à sa disposition et dans une parfaite transparence technique et financière.

Dans les conditions fixées au contrat, le Délégué est notamment chargé d'exécuter les missions suivantes :

- Gérer les accueils de loisirs maternels, les accueils de loisirs élémentaires, les accueils pour les jeunes (**ACM du mercredi et des vacances scolaires**).
- Organiser les activités périscolaires comprenant l'accueil préscolaire et postscolaire
- Assurer la facturation du service et la perception des redevances auprès des usagers.
- Accueillir les usagers, garantir leur sécurité, organiser et coordonner les activités dans les conditions réglementaires en vigueur
- Gérer les relations avec les familles ;
- Gérer les inscriptions des enfants dans les structures.
- S'engager à assurer la sécurité, l'hygiène, le bon fonctionnement, la continuité, la qualité optimale ainsi que la bonne organisation du service aux usagers afin d'offrir à ces derniers une prestation conforme à ce qu'ils sont en droit d'attendre d'un service public de cette nature.

### 1.2.2. LES STRUCTURES

- 13 points d'accueil périscolaire ouverts le matin et le soir pendant le temps scolaire
- 6 à 4 accueils de loisirs maternels ouverts les mercredis et vacances
- 3 accueils de loisirs élémentaires ouverts les mercredis et vacances
- 2 accueils de loisirs adolescents : le Club Ado ouvert pendant les vacances et l'espace 11/17 ouvert tous les soirs, les mercredis et les vacances de 14h00 à 19h00.

La ville de Sartrouville en qualité de délégataire de service public est propriétaire des infrastructures, les accueils périscolaires et extrascolaires sont gérés par ISA.

### 1.2.3. LES MOYENS HUMAINS

Il comprend 82 postes répartis de la façon suivante :

- 5 coordinateurs locaux responsables d'un secteur comprenant un accueil extrascolaire et de 2 à 4 accueils périscolaires
- 13 directeurs et 3 adjoints répartis sur l'ensemble des accueils périscolaires.
- 54 animateurs en CDI ou CDD soirs mercredis et vacances dont 34 effectuent également l'accueil du matin
- 4 remplaçants

L'entretien, les réparations et le personnel de restauration sont assurés par les agents municipaux. La restauration est déléguée à Convivio dans le cadre d'une DSP.



## 1.2.4. LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

Ils favorisent :

- L'apprentissage de la citoyenneté et de la laïcité
- La connaissance de la nature et la sensibilisation à l'éco-citoyenneté
- La sociabilisation : le goût de la vie en collectivité et l'esprit de camaraderie
- Le développement personnel (physique et intellectuel) par la responsabilisation et la débrouillardise
- L'esprit d'initiative, d'engagement pour des projets communs, le sens critique et le libre arbitre

Il favorise la mixité sociale et doit permettre à l'enfant de mieux appréhender sa ville et son environnement.

Ce sont donc les ressources humaines et les capacités de création, d'initiative, d'attention, d'encadrement, d'écoute, d'adaptation de compréhension et de disponibilité qui seront les qualités primordiales de nos équipes d'animation.

## 1.2.5. LE PROJET PÉRI ÉDUCATIF DE SARTROUVILLE ANIMATION :

Même si les projets pédagogiques sont déclinés par accueil de loisirs en fonction des particularités des publics et de leur implantation sur le territoire de la ville, ils reprendront les moyens transversaux du projet péri-éducatif pour mettre en cohérence l'offre d'activités à tous les Sartrouillois. Ces moyens sont :

- L'aménagement des accueils
- Les malles pédagogiques
- Les vacances à thème
- Les clubs (English et digital)
- Les mini-séjours
- La démarche qualité

## 1.2.6. LA CHARTE ÉDUCATIVE IFAC SARTROUVILLE ANIMATION

**Préambule** : La charte présente les intentions éducatives d'ifac Sartrouville Animation et ses principales orientations aux familles, enfants et partenaires, elle peut évoluer en fonction des besoins.

Elle a pour objectif d'engager moralement et contractuellement nos équipes à une qualité de service dans le respect des droits de l'enfant, des principes de la laïcité et des valeurs de la République.

Elle a été élaborée par un groupe de travail associant les équipes d'animation et l'équipe de direction.

**1. INTENTIONS EDUCATIVES => Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement en s'appuyant sur le tissu associatif local et en complémentarité avec l'école pour :**

- Favoriser le choix de l'enfant en proposant des activités variées dans différents domaines (culturels, sportifs, jeux collectifs, artistiques, manuels, d'expressions, scientifiques), le rendant acteur de ses loisirs.
- Permettre le développement de l'enfant en fonction de ses capacités, de ses besoins et encourager son engagement.

Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.



## **2. POSTURE EDUCATIVE => Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :**

- Adopter un langage et une tenue appropriés à l'accueil des enfants et des familles.
- Accueillir le public avec bienveillance, sans préjugés, ni discrimination.
- Être valeur d'exemple.
- Garantir le respect des règles collectives, et le cas échéant, sanctionner de façon éducative.

## **3. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation. Une relation de qualité contribue à :**

- Favoriser l'écoute et l'échange, garantir la liberté de penser, de dire et d'agir.
- Apporter une réponse adéquate en fonction de l'interlocuteur, de la situation et du contexte.
- Permettre aux enfants de devenir acteurs de leurs loisirs en aménageant des temps de parole.
- Garantir le vivre ensemble en mettant en place les règles de vie collective.

## **4. ACCUEIL DU PUBLIC => Les principes qui régissent l'accueil du public sont :**

- Accueillir les enfants sans distinction de religion, d'origine et d'opinion. Un protocole individualisé permet l'accueil des enfants en situation de handicap.
- Trouver sur chaque accueil, un pôle identifiable où un membre de l'équipe se tient à disposition pour accueillir, orienter et informer. L'affichage est à disposition pour transmettre les informations.
- Favoriser la transition des différents temps de la vie de l'enfant en étant à l'écoute de ses besoins.
- Organiser des moments d'échanges et de rencontres

## **5. AMENAGEMENT DES ESPACES DE VIE => L'aménagement des espaces éducatifs et ludiques sur l'ensemble des structures, vise à :**

- Permettre aux enfants, de jouer, d'explorer, de découvrir et de s'isoler en toute sécurité, en aménageant différents espaces identifiés (intérieur et extérieur), adaptés.
- Accompagner les enfants à l'appropriation des espaces, les sensibiliser à leur utilisation et leur rangement.
- Favoriser l'autonomie de l'enfant en leur permettant d'évoluer selon leur propre rythme.

## **6. SECURITE => Nous garantissons dans nos accueils collectifs de tout mettre en œuvre pour :**

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des différents publics accueillis dans le respect de la réglementation.
- Proscrire tout comportement violent.
- Instaurer des règles de vie pour faciliter le vivre ensemble.
- Offrir un environnement adapté aux publics et des locaux sécurisés.
- Respecter les règles d'hygiène.
- Garantir la capacité des équipes d'animation à prodiguer les premiers soins. Sur chaque site, un animateur est formé aux premiers secours.

***D'autres chartes ont été déclinées de cette charte éducatives sur des temps plus spécifique de la journée de l'enfant (temps récréatifs, Temps calmes.....) <sup>1</sup>***

---

<sup>1</sup> Voir deuxième partie, paragraphe 7

## 1.3. L'ACCUEIL DE LOISIRS

### 1.3.1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

L'accueil de loisirs se situe dans l'école du même nom, au 24 rue Guy de Maupassant à Sartrouville.

Il est implanté dans le quartier du vieux pays, qui a bénéficié d'une vaste opération de rénovation urbaine, la démolition des anciennes constructions ont fait place à des constructions modernes sur une partie de ce territoire. Néanmoins les habitats collectifs rendent ce quartier comme le plus dense de cette ville ; il comprend une part importante de logements sociaux.

L'école est au cœur de la zone urbaine sensible du vieux pays, elle est classée REP (Réseaux d'Education Prioritaire), qui regroupe un collège et les écoles qui y sont rattachées. Quatre critères ont été pris en compte : le taux d'élèves issus des quartiers plus défavorisés, le retard en 6e, le taux de boursiers et la part d'enfants résidant en zone urbaine sensible (ZUS zone urbaine sensible).

Cette partie du quartier reconstruite récemment se présente donc aujourd'hui comme un village-rue s'étirant de l'avenue Maurice Berteaux à la place Nationale. Dans la continuité de la place Nationale, l'aménagement de la place de la Fête a récemment été ouverte au public. Ce parc de 6000 m<sup>2</sup> comprend la création de divers espaces :

Un city-stade, un terrain de basket et un parcours de Strep workout. On trouve également une aire de jeu de 300 m<sup>2</sup> pour les enfants. Mais aussi une pergola de 25 m<sup>2</sup> sous laquelle il y a des tables avec des jeux intégrés dans le plateau (jeu de dame, morpion...).

L'habitat ancien, essentiellement composé de maisons de ville et de pavillons, a laissé la place à de l'habitat collectif, en copropriétés ou appartenant à des bailleurs sociaux. Il s'agit du quartier de Sartrouville le plus dense en habitants au m<sup>2</sup>.

Le taux d'habitat collectif est d'environ 70 %.

La structure est habilitée par la SDJES, sur le temps périscolaire pour 50 enfants et 60 enfants sur le temps extrascolaire.

### 1.3.2. LES HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

**En périscolaire :**

- Le matin de 7h15 à 8h30
- Le soir de 16h30 à 19h00

**Le mercredi et pendant les vacances :**

- De 7h15 à 19h00

### 1.3.3. LES LOCAUX

**L'accueil de loisirs dispose de :**

- 1 salle d'accueil
- 1 salle polyvalente jouxtant la salle d'accueil
- 1 bureau
- Une cour de récréation

**Les locaux partagés avec l'école :**

- La salle polyvalente
- La salle de restauration
- Les sanitaires de l'école
- La cour de récréation
- Le dortoir





### 1.3.4. L'ÉQUIPE D'ANIMATION

Le nombre d'animateurs varie en fonction de l'effectif enfant dans le cadre réglementaire, soit :

- 1 animateur pour 10 enfants maternels et 1 pour 14 enfants élémentaires, sur le temps périscolaire
- 1 animateur pour 8 enfants maternels et 1 pour 12 enfants élémentaires, le mercredi et les vacances scolaires

**Dont :**

- 50 % au minimum sont titulaires du BAFA complet ou d'un titre équivalent
- 30 % au maximum sont en cours de formation BAFA (stage pratique en cours ou validé)
- 20 % au maximum sont sans qualification.

**L'accueil de loisirs J. de la fontaine, se compose de :**

- 1 Directrice titulaire du BPJEPS
- 5 Animateurs : 4 titulaires du BAFA et 1 CQP, 1stagiaire BAFA

### 1.3.5. LE PUBLIC

- L'accueil périscolaire accueille les enfants d'âge maternel et élémentaire oscille entre les âges allant de 2 ans et demi à 10 ans (élémentaire uniquement le matin en périscolaire, hormis le mercredi). Les enfants sont scolarisés à l'école Jean de la Fontaine maternel et les écoles élémentaires Anne Turgot 1 et 2.
- Sur le temps périscolaire, 20 enfants maternels sont accueillis après l'école. Le mercredi, la fréquentation moyenne est de 30 pour les maternels. Les élémentaires sont accueillis sur l'accueil de loisirs élémentaire J.Auriol le mercredi et les vacances scolaires.
- En période extrascolaire les enfants accueillis sont uniquement des enfants d'âge maternel scolarisé à Jean de la Fontaine, Anne Franck, Joliot Curie, Saint Martin et Sévigné (vacances de Noël et août)
- Ce sont majoritairement les mêmes enfants qui fréquentent les différents temps scolaires.
- Au regard de l'implantation géographique la population du quartier est issue de catégories socio professionnelles différentes (niveau de vie, cultures ou origines) où ils se côtoient et cohabitent.
- L'accueil de loisirs répond en premier lieu à un besoin de garde sur le temps périscolaire.



# ***DEUXIEME PARTIE : LE PROJET PÉDAGOGIQUE***



# 1. CONSTATS

Ifac Sartrouville a constaté que l'offre d'activité pouvait parfois être disparate du fait des moyens, des locaux et de la composition des équipes ; certaines sont composées de peu d'animateurs et d'autre d'un effectif plus important.

Bien que le projet pédagogique soit décliné par accueil de loisirs en fonction des particularités des publics et de leur implantation sur le territoire de Sartrouville, ifac souhaite que des axes pédagogiques transversaux du projet éducatif de l'ifac et du projet péri éducatif d'ISA soient déployés sur l'ensemble des structures périscolaires et extrascolaires pour mettre en cohérence l'offre d'activités à tous les sartrouillois.

Ces axes de travail vont s'orienter sur des projets transversaux suivants :

1. **L'aménagement des accueils** : il s'agit de créer une homogénéité des espaces dédiés aux enfants sur le territoire, participant à la construction d'une qualité pour l'ensemble des accueils.
2. **Les malles pédagogiques** : le format de ces malles/animations permet de répartir les enfants dans les différents espaces de l'accueil périscolaire et sur les temps récréatifs le mercredi et les vacances scolaires.
3. **Les vacances à thèmes** : régulièrement mis en place sur les structures mais de façon commune a toutes les structures, l'idée est de proposer une dynamique spécifique au sein de de nos équipes et d'immerger les enfants dans un univers en sortant de la routine des programmes d'activités.
4. **Le projet écocitoyen** : « permettre aux individus d'acquérir les connaissances, les comportements et les compétences nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la préservation et à la solution des problèmes de l'environnement, et la gestion de la qualité de l'environnement. » UNESCO – 1977
5. **L'accueil des enfants en situation de handicap** : mettre en place uniformément le protocole d'accueil afin d'améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap.
6. **Développer le partenariat local** : en développant les projets avec les autres acteurs locaux de la ville de Sartrouville : associations, municipalité, l'éducation nationale....
7. **Renforcer les relations avec les familles** : en continuant d'améliorer nos moyens de communication et en impliquant plus souvent les familles dans la vie des accueils de loisirs.

## Plus particulièrement sur cet accueil de loisirs :

Le partenariat avec les équipes d'animation d'Anne Franck et J.Curie (sorties en commun, événements, spectacles, vacances à thème) a porté ses fruits. Il a permis de favoriser les interactions entre les enfants et de créer une dynamique de groupe.

De manière à pérenniser les actions mises en place l'année précédente, il paraît à nouveau pertinent de proposer des projets en communs (jardinage, sorties, inter-centres, vacances à thème) durant cette nouvelle période.

Je constate que les enfants du secteur ont des difficultés de langage, pour s'exprimer malgré les différentes actions mises en place autour des jeux d'expression, du théâtre de marionnette, des histoires... Aussi nous continuerons de développer des projets autour des émotions, des contes, du livre en partenariat avec la médiathèque de la ville afin d'enrichir le vocabulaire et dans l'optique d'amener les enfants à mieux s'exprimer, mieux communiquer, de donner le goût du livre.

L'accueil de loisirs est un espace de jeu, de créativité, d'imaginaire, de curiosité et de spontanéité disposant de tous les ingrédients pour que les enfants puissent enrichir leur éducation à l'environnement.



On peut facilement faire le lien avec le quotidien des enfants pour explorer les diverses facettes qu'offre la sensibilisation à l'écocitoyenneté : de la nature aux déchets, du potager à l'assiette, laissant les enfants expérimenter, commettre des erreurs, trouver des solutions dans le but de devenir un écocitoyen (protège la nature, trie ses déchets, économise l'énergie, consomme de façon responsable).

## 2. LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

*Favoriser le vivre ensemble, l'entraide ainsi que l'épanouissement afin que les enfants puissent :*

- *Développer la socialisation au sein du groupe et la coopération*
- *Mettre en place un panel d'activités visant à développer l'entraide et des actions collectives*
- *Réaliser des projets d'animation incitant à la création collective tout en amenant de nouvelles compétences, l'expérimentation, la manipulation et la création*
- *Être sensibiliser à la différence et à la diversité*

*Faciliter l'expression et le langage afin que les enfants puissent :*

- *S'exprimer clairement, stimuler et enrichir le langage*
- *Exprimer ses émotions*
- *S'exprimer sur les choix d'activités et les règles de vie*
- *Recueillir l'avis des enfants*

*Sensibiliser et éduquer à l'environnement afin que les enfants puissent :*

- *Être sensibiliser à la protection de l'environnement*
- *S'approprier les petits gestes quotidiens de tri*
- *Mettre en place des ateliers d'observations et d'expérimentations en lien avec l'environnement*
- *Sensibiliser à la valorisation et la réduction des déchets*
- *Contribuer à la diffusion des bonnes pratiques environnementales*

*Permettre aux enfants de participer à des moments festifs en incluant les familles*

- *Ouvrir l'accueil de loisirs à des événements festifs*
- *Partager des moments d'activités conviviaux*
- *Faire connaître et faire comprendre les projets des accueils périscolaires et extrascolaires*



### 3. PLAN D'ACTION

<p><i>Développer la socialisation au sein du groupe et la coopération</i></p> <p><i>Mettre en place un panel d'activités visant à développer l'entraide et des actions collectives</i></p> <p><i>Réaliser des projets d'animation incitant à la création collective tout en amenant de nouvelles compétences, l'expérimentation, la manipulation et la création</i></p>	<p><b>Pérenniser les liens interactifs entre les enfants des différents secteurs et continuer à développer la coopération tout en garantissant une dynamique de groupe :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• En favorisant les échanges au sein des groupes des différentes structures sur les mercredis et durant les vacances scolaires</li><li>• Au travers des ateliers collectifs, des jeux de coopération qu'ils soient manuels ou physiques</li><li>• En Mettant en avant les notions de solidarité et d'entraide dans la vie quotidienne et les activités.</li><li>• En amenant les enfants à vivre des expériences communes pour les aider à prendre conscience de leur place au sein du groupe et de créer une cohésion</li></ul> <p><b>Plusieurs activités diversifiées sont proposées au cours de la journée ou du temps périscolaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Physiques : activités spécifiques, initiations sportives, jeux extérieurs et collectifs, coopératifs</li><li>• Expression : peinture, musique, danse....</li><li>• Intellectuelles : jeux de réflexion, de mémorisation...</li><li>• Manuelles : pliage, découpage, modelage...</li><li>• Créatives, arts plastiques (peinture, modelage, sculpture)</li><li>• En mettant en place des ateliers communs qu'ils soient manuels ou physiques permettant des créations collectives et des échanges inter-centres</li></ul> <p><b>En créant des espaces dédiés avec des repères visuels identifiés et identifiables par les enfants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un espace détente pour lire, se calmer, se reposer, s'isoler</li><li>• Un espace jeu d'imitation : cuisine, marchande, établi...</li><li>• Un espace atelier avec du petit matériel de bricolage</li><li>• Un espace jeu de construction : Kapla, jeu de société....</li><li>• Un espace extérieur : ballons, vélos trottinettes...</li></ul> <p>En fonction de la taille de l'accueil de loisirs, certains de ces espaces ne pourront pas être aménagés de façon permanente. Les enfants pourront néanmoins profiter des mêmes espaces de jeux qui seront déclinés sous formes de malles pédagogiques mis à la disposition des enfants dans les salles de motricité des écoles notamment sur les accueils périscolaires.</p> <p><b>Proposer des vacances à thèmes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 1 période de vacances = 1 thème commun à tous les accueils de loisirs d'après une œuvre littéraire, cinématographique ou l'actualité du moment.</li><li>• Imprégner les enfants et les équipes dans l'univers choisi sur toute la période (déguisements, décoration de la structure)</li><li>• Proposer les activités en les adaptant à la thématique (jeux collectifs, manuels, d'expression)</li><li>• Proposer une finalité et/ou un fil conducteur commun à tous les accueils</li></ul>
---	--



<p><i>Être sensibiliser à la différence et à la diversité</i></p>	<p><b>Proposer un évènement festif un mercredi entre chaque vacances scolaires</b> Ces événements pourront se décliner de différentes façons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des temps forts animés (bal, kermesse...)</li> <li>• D'évènement de type grand jeu, petites représentations,</li> <li>• Valoriser les réalisations des enfants (exposition, album photo...)</li> </ul> <p><b>Sensibiliser tôt à la diversité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aborder la différence de façon ludique</li> <li>• Sensibiliser les enfants à la différence en incluant la notion de handicap de manière naturelle dans les situations de jeux</li> <li>• Sensibiliser à la diversité, l'ouverture à la différence, le respect de l'autre</li> </ul>
<p><i>S'exprimer clairement, stimuler et enrichir le langage</i></p> <p><i>Exprimer ses émotions</i></p> <p><i>S'exprimer sur les choix d'activités et les règles de vie</i></p> <p><i>Recueillir l'avis des enfants</i></p>	<p><b>Encourager l'enfant par le biais d'échanges quotidiens :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A parler de lui en utilisant le « je »</li> <li>• Echanges interactifs sous forme de question/réponses pour améliorer la compréhension et le langage</li> <li>• Chanter des comptines et imiter les autres</li> <li>• Développer le langage par le biais d'histoires, des contes, du fantastique</li> </ul> <p><b>Pouvoir mettre des mots sur ce qui est ressenti :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier la compréhension et l'expression des émotions afin de mieux appréhender un problème</li> <li>• permettre de renforcer la confiance en soi en facilitant l'expression de ses émotions par le langage</li> <li>• Par le biais de jeux collectifs et/ou jeux d'expression, de petites représentations, spectacle...</li> </ul> <p><b>Permettre à l'enfant d'être en situation de choix :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans les temps d'activités dirigées</li> <li>• Dans les temps récréatifs</li> <li>• Proposer de façon ludique des jeux autour des règles de vie</li> </ul> <p><b>L'enfant pourra également ne pas participer à l'activité proposé par l'équipe, ce qui ne signifie pas que l'animateur n'invite pas l'enfant à essayer et découvrir.</b></p> <p><b>Favoriser la réalisation de projets et/ou d'activités par les enfants :</b> En prenant en compte leurs demandes au travers de questionnaires, boîtes à idées, temps d'échanges, conseil des enfants....</p>



<p><i>Être sensibiliser à la protection de l'environnement</i></p> <p>S'approprier les petits gestes quotidiens de tri</p> <p>Mettre en place des ateliers d'observations et d'expérimentations en lien avec l'environnement</p> <p>Sensibiliser à la valorisation et la réduction des déchets</p> <p>Contribuer à la diffusion des bonnes pratiques environnementales</p>	<p><b>Encourager les actions écocitoyennes dans le respect de l'environnement au quotidien et aborder la gestion des déchets à travers le compostage des déchets (verts et bruns)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire naître un certain nombre de comportement positifs à l'égard de l'environnement</li> <li>• Privilégier le contact avec la nature,</li> </ul> <p><b>Au travers de gestes quotidiens mais aussi par des initiatives collectives les enfants deviennent acteurs du développement durable :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaître les déchets compostables</li> <li>• Connaître les bons gestes pour favoriser le recyclage des déchets</li> <li>• Sensibiliser aux écogestes afin de minimiser sa consommation (eau, papiers, éclairage ...)</li> </ul> <p><b>La sensibilisation se fait de façon interactive et est axée sur l'enfant, par l'exploratif, l'expérimentation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprendre le tri par le jeu</li> <li>• Initiation au jardinage</li> <li>• Création d'un potager : herbes aromatiques, fruits, légumes</li> </ul> <p><b>Expliquer aux enfants que les déchets recyclés peuvent être réutilisés ou transformés en engrais permet de les motiver à participer au tri-sélectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire des dessins et des activités avec du matériel de récupération</li> <li>• Composter les déchets alimentaires et végétaux pour en faire de l'engrais</li> </ul> <p><b>Sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement par des gestes écocitoyens. Contribuer au développement d'activités, d'ateliers ou actions écoresponsables.</b></p>
--	--







## **Les points abordés lors de la première réunion :**

### **Le directeur**

- Rassurer les parents sur la prise en charge de l'enfant
- Expliquer le fonctionnement de la structure
- Présenter le document PAP
- Formuler les modalités et les préconisations des temps d'accueil de l'enfant
- Enoncer les différentes étapes du PAP
- Préciser les moyens requis (matériels, techniques et humains)
- Formuler les modalités et les préconisations des temps d'accueil de l'enfant
- Répondre aux questionnements des parents

### **Les parents**

- Exprimer leurs attentes et leurs besoins en matière d'accueil
- Présenter les besoins et les particularités de leur enfant

### **Le suivi de l'enfant**

- Les modalités d'accueil seront réévaluées au cours d'entretiens définis avec les familles ou à la demande du responsable de l'accueil en fonction de l'évolution ou des problématiques rencontrés avec l'enfant.
- Le protocole pourra être reconduit où prendre fin, les temps d'accueils réadaptés...

## **5. LE FONCTIONNEMENT**

Le fonctionnement et les différents temps de la vie quotidienne vont contribuer à atteindre les objectifs du projet pédagogique. Les journées se déroulent de la façon suivante.

### **5.1. UNE JOURNÉE TYPE**

#### **Les mercredis et vacances scolaires :**

- 7h15-9h15 : Accueil individualisé / temps récréatif
- 9h15-9h45 : Présentation de la journée /chants
- 10h00-11h30 : Activités dirigées
- 11h30-12h00 : Temps récréatifs
- 12h00-13h30 : Déjeuner
- 13h30-15h45 : Sieste pour les maternels de petite section
- 13h30-14h30 : Temps calme
- 14h30-16h15 : Activités dirigées
- 16h00-17h00 : Goûter
- 16h30-19h00 : Départs échelonnés / temps récréatifs



## Sur le temps périscolaire :

7h15-8h30	16h30-19h00 (les animateurs sont présents à 16h15)
<p><b>7h15-8h20</b> Espace ludique ouvert permettant aux enfants d'aller d'un atelier à un autre</p> <p>Espace « je bulle » ouvert permettant de rêver, lire, écouter de la musique, ne rien faire</p> <p><b>8h20-8h30</b> Rentrée en classe Les animateurs emmèneront les enfants maternels dans leur classe et feront un retour aux ATSEM et aux enseignants. Les enfants élémentaires seront accompagnés à pied vers leur école par les animateurs.</p>	<p><b>16h15-16h30</b> Les animateurs prennent en charge les enfants dans leurs salles de classes ou dans le lieu fixé par la convention et/ou le contexte sanitaire</p> <p><b>16h30-17h00</b> Goûter</p> <p><b>17h00-18h00</b> Ateliers périscolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eveil musical =&gt; malle d'expression</li> <li>- Art plastique =&gt; malle arts</li> <li>- Jeux extérieurs =&gt; malle jeux sportifs et collectifs</li> <li>- Atelier créatif =&gt; malle de réalisation d'objets</li> <li>- Activités encadrées sur le thème annuel de l'accueil</li> </ul> <p><b>18h00-19h00</b> Organisation par espace</p> <p><b>Espace ludique</b> ouvert permettant aux enfants d'aller d'un atelier à un autre =&gt; pôles aménagés et / ou malles pédagogiques</p> <p><b>Espace « je bulle »</b> ouvert permettant de rêver, lire, écouter de la musique, ne rien faire</p>

### 5.1.1. L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

**7h15-9h15 : L'accueil du matin / Arrivée échelonnée des enfants**

**16h30-19h : L'accueil du soir / départ échelonné des enfants**

Moments importants pour l'enfant et pour les familles, il est nécessaire de privilégier les temps d'échanges (même si l'on sait que les parents peuvent être pressés) et d'accueillir le ou les enfants de manière à les sécuriser sur l'ambiance de la journée qui les attend. L'aménagement de l'espace et la disponibilité des animateurs présents doivent être la garantie pour les enfants et les parents que la journée sera agréable et bien organisée.

Une information sur la journée en cours sera affichée et expliquée aux familles à l'accueil.

À ce titre, l'exigence demandée aux animateurs repose sur les critères suivants :

- Tenues et langages corrects, bienveillance dans les échanges avec les familles
- Dynamisme et disponibilité permettant d'accompagner les enfants et les parents sur ces temps d'accueil



### 5.1.2. TEMPS DE REGROUPEMENT / CHANTS / JEUX COLLECTIFS

Ce moment a pour but de permettre à l'enfant :

- Faire connaissance.
- Être informé sur le déroulement de la journée
- De choisir son activité, de s'identifier à un groupe.
- Jouer ou chanter en groupe.

Ce moment est animé par l'ensemble des animateurs, c'est un rituel et un repère temporel qui permet également de rappeler les règles de vie collectives. <sup>2</sup>

### 5.1.3. TEMPS RÉCRÉATIFS <sup>3</sup>

Pendant et après chaque activité et pendant les temps d'accueil, l'équipe mettra en place des moments de détente où l'enfant, sous le regard vigilant de l'animateur, pourra vivre un moment en adéquation avec ses envies, ses besoins d'occuper un espace d'autonomie en intérieur ou en extérieur, sans contrainte d'encadrement structuré par une action spécifique. Il pourra, s'il le désire, associer l'animateur à ce moment.

L'équipe mettra à disposition des espaces d'ateliers fixe de type dînette, lego, livres, jeux de société, jeux de ballon, coloriage... L'enfant aura le choix sur l'utilisation libre de ces espaces ou de ne rien faire. Ces moments permettront aussi un échange entre les enfants et entre les enfants et l'animateur.

### 5.1.4. ACTIVITÉS DIRIGÉES

**Elles se déroulent le matin (10h30-11h30) et l'après midi (14h30-16h).**

Les activités permettent d'accompagner les enfants dans l'apprentissage et les découvertes au moyen de méthodes pédagogiques actives et ludiques.

Pour élaborer et proposer des activités, l'équipe d'animation devra tenir compte des spécificités des enfants.

Les activités dirigées sont élaborées à partir du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif ifac Sartrouville Animation.

Elles doivent être le fruit d'une réflexion de la part de celui qui la propose et une visée éducative ou pédagogique. L'équipe sera vigilante à proposer des activités réellement diversifiées. Pour élaborer l'activité dirigée, l'animateur devra établir le contexte, l'objectif de l'activité, le déroulement, le matériel, l'espace où elle se déroulera et le devenir de ce qui a été réalisé. Elles se feront principalement en sous-groupe. L'enfant aura la possibilité de choisir son activité et de la vivre en fonction de ses envies et en fonction du nombre de place. Au cas où l'une des propositions aurait une demande plus forte, l'équipe s'adaptera ou la proposera ultérieurement.

L'animateur englobe lors de sa menée un temps pour remplir la fiche d'activité (lors de la présentation de la séance) un temps de préparation, un temps d'activité, de rangement. Les enfants sont associés à l'ensemble de ces temps. Une activité peut se réaliser en plusieurs séances. (Atelier d'expression, activités manuelles, décoration des locaux, création d'une histoire, raconter une histoire).

Proposer une fois par trimestre pendant les mercredis et une fois par semaine pendant les vacances scolaires un grand jeu mis en valeur dans une histoire avec des personnages imaginaires. Choisir un thème par période devant permettre d'orienter, de colorer, de relier les choix des sorties, activités et des animations.

Proposer un moment "festif" au terme des périodes notamment de vacances auquel sont conviés les parents.

<sup>2</sup> Voir paragraphes 7.3 et 7.4

<sup>3</sup> Voir paragraphe 7.1



## Le choix des sorties

Nous demandons aux équipes de proposer une sortie 1 fois par mois pour les mercredis. Les équipes d'animation ont alors la charge de choisir un lieu et une sortie à distance raisonnable (1h00 /1h30 de déplacement au maximum) en cohérence avec les objectifs pédagogiques et dans le respect du budget alloué.

Pour permettre aux équipes de disposer d'un plus large choix, nous réunissons régulièrement les directeurs des accueils afin qu'ils échangent sur leurs pratiques et leurs besoins. Nous mutualisons également nos moyens avec les autres accueils de loisirs dont nous avons la gestion sur le territoire.

### 5.1.5. LE TEMPS DE RESTAURATION

#### **Entre 11h30 et 13h30 : en un ou deux services en fonction de l'effectif de l'accueil de loisirs**

Les animateurs déjeunent à la table des enfants en veillant à être à proximité des endroits sensibles (sorties, portes...). Les adultes sont les garants du bon déroulement du repas. Chaque animateur doit sensibiliser les enfants à l'importance d'une alimentation équilibrée et variée, et sur le comportement à tenir lors d'un repas en collectivité (gestion du volume sonore, du comportement général ...).

Les enfants se placent selon leur volonté et par affinité.

Les enfants se servent seuls, avec les conseils ou avec l'aide d'un animateur.

Comme boisson, les enfants ne boivent que de l'eau (comme les animateurs).

Si un enfant ne désire pas ou peu de nourriture, l'équipe s'assurera d'un suivi sur la journée et d'également d'en informer les parents.

Avec les mêmes précautions, les enfants sont autorisés à ne pas terminer le contenu de leur assiette. En parallèle, les animateurs travaillent sur l'éducation à la quantité alimentaire.

### 5.1.6. TEMPS DE REPOS

En maternel en particulier, suivant les besoins et/ou les demandes spécifiques des parents, un temps " sieste/repos ", dans le lieu réservé à cet effet, sera mis en place chaque jour pour les maternels. L'animateur référent mettra en fonction un système permettant un réel moment de calme, de détente et de repos par le biais, en exemple, d'une lecture de livre pour enfant et/ou sur fond musical. Les ateliers tournants permettront aux petits ayant fait une sieste, d'intégrer le groupe au fur et à mesure du réveil, respectant ainsi leur rythme journalier.

### 5.1.7. LE TEMPS CALME 4

Organisé après le temps de restauration, il permet à l'enfant de s'apaiser avant d'entrer dans une autre phase d'activités. » (Voir charte temps calme).

## 6. LES MOYENS D'ÉVALUATIONS

OBJECTIFS	CRITERES	INDICATEURS	OUTILS
<b>Favoriser le vivre ensemble, l'entraide ainsi que l'épanouissement afin que les enfants puissent ;</b>			
<b>Développer la socialisation au sein du groupe et la coopération</b>	<p>Les enfants s'entraident-ils plus facilement ?</p> <p>Les enfants coopèrent-ils plus facilement ?</p>	<p>Les enfants des différentes écoles inter agissent-ils entre eux ?</p> <p>Combien d'actions communes inter-centres ont eu lieu ?</p>	<p>Observation des équipes</p> <p>Bilan</p> <p>Le ressenti des enfants</p>
<p><b>Mettre en place un panel d'activités visant à développer l'entraide et des actions collectives</b></p> <p><b>Réaliser des projets d'animation incitant à la création collective tout en amenant de nouvelles compétences, l'expérimentation, la manipulation et la création</b></p>	<p>Combien de projets en commun ont-ils été mis en place ?</p> <p>La multiplication des échanges avec et entre les enfants sur les différents temps de la journée</p> <p>Combien d'ateliers différents ont-ils été proposés aux enfants ?</p>	<p>Nombre d'ateliers communs différents proposés</p> <p>La qualité des relations entre les enfants entre eux et avec les adultes</p>	<p>Fiches d'activités</p> <p>Bilan</p> <p>Observation des équipes</p>
<b>Être sensibiliser à la différence et à la diversité</b>	<p>Combien d'actions ont été mises en place pour sensibiliser les enfants à la différence ?</p>	<p>Les échanges, les discussions ont-ils permis l'inclusion des enfants dit « différents » ?</p>	<p>Echanges oraux</p> <p>Le ressenti des enfants</p> <p>Proposition d'une journée de sensibilisation au handicap</p>
<b>Faciliter l'expression et le langage afin que les enfants puissent</b>			
<p><b>S'exprimer clairement, stimuler et enrichir le langage</b></p> <p><b>Exprimer ses émotions</b></p>	<p>Les actions menées autour du livre, des contes ont-elles permis aux enfants de mieux s'exprimer ?</p> <p>Expriment-ils plus facilement leurs émotions par le biais du langage ?</p> <p>Combien de jeux d'expression ont-ils été proposés aux enfants ?</p>	<p>Nombre des différents actions menées visant à faciliter le langage et l'expression des émotions</p>	<p>Partenariat avec la médiathèque</p> <p>Plannings d'activité</p> <p>Retour des équipes</p> <p>Débats sous forme de questions/réponses</p>



<b>S'exprimer sur le choix d'activités et les règles de vie</b>	La qualité et le nombre de propositions faites par les enfants ?	Le nombre d'activités qui ont été proposées et réalisées par les enfants	Retour oraux Fiches d'activités Plannings
<b>Recueillir l'avis des enfants</b>	Les enfants expriment-ils leur avis sur les activités proposées ?		

**Sensibiliser et éduquer à l'environnement afin que les enfants puissent :**

<b>Être sensibiliser à la protection de l'environnement</b>	Quels gestes concrets du quotidien ont-ils été adopté par les enfants ?	La capacité des enfants à retenir les bons petits gestes pour la nature	Proposition de jeux écocitoyens
	Que les enfants se familiarisent avec les différents déchets compostables et s'approprient les gestes de tris	Le nombre d'enfants qui identifient les déchets compostables et tris journalièrement leurs déchets	
<b>S'approprier les petits gestes quotidiens de tri</b>	La création d'un potager a-t-il permis concrètement à la connaissance du vivant ?	Le potager a-t-il permis l'observation du vivant et l'expérimentation de façon concrète ?	Observation
	Les enfants ont-ils fait le lien entre agriculture et alimentation ?	Le nombre d'enfants qui font le lien entre plantation et ce que l'on trouve dans nos assiettes	Echanges oraux
<b>Mettre en place des ateliers d'observation et d'expérimentation en lien avec l'environnement</b>	La sensibilisation à la valorisation et la réduction des déchets en tant que futur citoyen	Quel pourcentage d'enfants sont capable d'identifier les différentes poubelles de tri ?	

<b>Sensibiliser à la valorisation et la réduction des déchets</b>	Que les enfants se familiarisent avec les différents déchets compostables et s'approprient les gestes de tris	La capacité des enfants à retenir les bons petits gestes pour la nature	Nombre de jeux proposés à la sensibilisation de l'écocitoyenneté
<b>Contribuer à la diffusion des bonnes pratiques environnementales</b>		Le nombre d'enfants qui identifient les déchets compostables et tris journalièrement leurs déchets	

**Permettre aux enfants de participer à des moments festifs en incluant les familles**

<b>Ouvrir l'accueil de loisirs à des évènements festifs</b>	Les enfants et leur famille adhèrent-elles facilement aux événements proposés à chaque fin de période ?	Nombre de familles participants aux événements  La qualité des échanges et le taux de participants	Retours verbaux Questionnaire de satisfaction
	Quel pourcentage de parents s'intéressent-ils aux actions mises en place par les équipes d'animation ?		





**Faire connaître et faire comprendre les projets des accueils périscolaires et extrascolaires**

L'affichage est-il stratégiquement mis en place de façon à ce que les familles y aient accès ?

Quel pourcentage de famille s'y intéresse-t-il ?

Le nombre de familles réagissant sur les réseaux sociaux

Le nombre de demandes ou questions quotidiennes

La qualité et la fréquence des échanges avec les familles

Baromètres familles

Retour des familles

Retour de l'équipe

## 7. LES CHARTES ISA

**Préambule** : ces chartes viennent en complément de la charte éducative et présentent les intentions éducatives d'ifac Sartrouville Animation dans nos accueils de loisirs, elles peuvent évoluer en fonction des besoins.

Elles ont pour objectif, dans le cadre de nos différentes missions, d'améliorer le bien-être et l'épanouissement de l'enfant. Elles engagent moralement et contractuellement nos équipes à une qualité de service dans le respect des droits de l'enfant, des principes de la laïcité et des valeurs de la République.

Elles ont été élaborées par un groupe de travail associant les équipes d'animation et l'équipe de direction.

### 7.1. LE TEMPS RÉCRÉATIF

« Un temps qui permet à l'enfant de participer à une ou plusieurs activités encadrées, dirigées ou non selon son choix. »

1. **INTENTIONS EDUCATIVES =>** Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement et le développement de sa créativité. Elles favorisent son indépendance, sa dépense d'énergie, son évolution individuelle tout en lui permettant avec d'autres enfants le vivre ensemble et l'échange. Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.

2. **POSTURE EDUCATIVE =>** Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Être à l'écoute des enfants et recueillir leurs attentes
- Répondre aux besoins des enfants
- Veiller au bien-être des enfants tout en assurant la sécurité physique, morale et affective
- Avoir un langage et un comportement constructifs et positifs
- Faire respecter les règles de vie pour faciliter le vivre ensemble
- Encadrer l'activité en fonction de l'envie de l'enfant en favorisant le laisser faire et/ou le faire avec



**3. QUALITE RELATIONNELLE** => *Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.*

*Les équipes d'ISA, en fonction des contraintes existantes (locaux, animateurs,) préconisent à l'occasion du temps récréatif de l'enfant de :*

- Permettre le choix en proposant des pôles d'activités variés, encadrés, dirigés ou non (jeux d'intérieur / d'extérieur calmes, de défoulement, culturels, sportifs, ludiques...)
- Donner le choix à l'enfant d'être seul ou accompagné lorsque les locaux le permettent
- Permettre à l'enfant, dans la mesure du possible, de changer d'activité durant le temps récréatif

**4. QUAND ET POUR QUI** => *Le temps récréatif concerne tous les enfants sans exception, il est mis en place :*

- À tout moment de la journée, après une activité dirigée et sur les différents temps d'accueil
- Au moins une fois dans la journée

## 7.2. LE TEMPS CALME

**« C'est un temps individuel de récupération qui permet à l'enfant de s'apaiser avant d'entrer dans une autre phase d'activités. »**

**1. INTENTIONS EDUCATIVES** => *Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement. Elles respectent le rythme physiologique de l'enfant en lui permettant de se reposer, de s'apaiser et de se recentrer.*

*Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.*

**5. POSTURE EDUCATIVE** => *Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :*

- Avoir de façon constante une attitude adaptée (vigilance, présence, écoute et participation)
- Être attentives aux besoins et aux demandes des enfants
- Avoir une vision d'ensemble du groupe
- Faire avec et laisser faire
- Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant
- Respecter le rythme de l'enfant
- Avoir un langage et un comportement constructifs et positifs auprès de l'enfant
- Proposer, mettre en place et animer les activités

**6. QUALITE RELATIONNELLE** => *Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.*

*Les équipes d'ISA, en fonction des contraintes existantes (locaux, animateurs,) préconisent à l'occasion du temps calme de l'enfant de :*

- Proposer des pôles d'activités calmes (coin lecture, histoires suivies d'échanges, dessins, jeux de société, relaxation, musiques douces, petites activités manuelles...)
- Rendre possible des temps d'écoute et d'échanges avec ou sans l'adulte
- Laisser l'enfant décider de ne rien faire ou de participer à un des pôles proposés
- Permettre à l'enfant de s'allonger, de dormir ou de se reposer
- Organiser la sieste pour les petites sections de maternelle et de lever l'enfant s'il ne dort pas au bout de 30 minutes



- Proposer un temps calme dans les mêmes conditions que les enfants du même âge à ceux qui arrivent à 13h30

**7. QUAND** => *Le temps calme est mis en place :*

- Les mercredis et les jours de vacances, il a lieu dans la continuité du temps de repas
- Les jours de semaine pendant le temps périscolaire, le temps calme peut être mis en place à tout moment



## 7.3. LES RÈGLES DE VIE

**« Les règles de vie garantissent la sécurité physique, morale et affective. Elles permettent de gérer la vie en collectivité, de limiter conflits et accidents. Elles facilitent le « vivre ensemble », l'appropriation des différents espaces et donnent des repères clairs aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs. »**

**1. INTENTIONS EDUCATIVES =>** Leur mise en place est essentielle pour assurer la vie quotidienne, la sécurité, le relationnel et les activités. Les règles de vie découlent du projet éducatif et du projet pédagogique, de la Charte éducative et du règlement intérieur. Elles sont établies par les équipes dans chaque structure et donnent lieu à l'utilisation d'outils (supports visuels, pictogrammes, affichages, etc.). Les enfants peuvent y-être associés. Les règles de vie visent à développer leur autonomie et leur socialisation.

**2. POSTURE EDUCATIVE =>** Par l'instauration de règles de vie, les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Favoriser la vie en collectivité
- Accueillir tous les enfants dans leur diversité et leurs différences
- Donner des repères pour tous les acteurs
- Permettre une équité entre les enfants, une cohérence entre les acteurs éducatifs et leurs partenaires
- Instaurer l'échange entre les adultes et les enfants, les enfants eux-mêmes, les animateurs entre eux et avec les familles
- Faire du respect, de la bienveillance et de la bienfaisance des valeurs de référence
- Adopter un langage adapté, un comportement positif et constructif auprès des enfants

**3. QUALITE RELATIONNELLE =>** Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.

*En fonction des contraintes existantes (réglementation DDCCS, règlement intérieur, locaux), les règles de vie permettent de :*

- Établir des repères chrono biologiques et des rituels permettant aux enfants, quels que soient leurs âges ou leurs handicaps, de se situer plus facilement dans l'espace et dans les différents temps de la journée
- Garantir l'hygiène corporelle, le respect des protocoles sanitaires et alimentaires personnalisés des enfants
- Respecter le rythme de vie de l'enfant
- Faire ou ne pas faire, ne pas terminer
- Changer d'activité
- Favoriser, à l'occasion des repas, la convivialité, le respect, le partage et l'éducation alimentaire
- Valoriser et accompagner l'enfant dans ses relations et ses réalisations
- Sécuriser les espaces de vie et de circulation
- Utiliser correctement le matériel, de le partager et le ranger

## 7.4. SANCTIONS ET PUNITIONS

**1. INTENTIONS EDUCATIVES =>** Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement.

Elles favorisent la vie en collectivité et préviennent de tout acte négatif.

Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.

**2. POSTURE EDUCATIVE =>** Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Avoir un langage et un comportement constructif et positif auprès des enfants et des familles
- Créer un climat de confiance et une relation de qualité avec l'enfant (par exemple en partageant des moments privilégiés)
- Valoriser l'enfant en lui donnant des responsabilités afin de favoriser son autonomie
- Avoir un positionnement équitable à l'égard des enfants

**3. QUALITE RELATIONNELLE =>** Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.

Les équipes d'ISA préconisent à l'occasion d'un acte positif de l'enfant de :

- Favoriser la confiance et l'estime de soi en récompensant de façon verbale, individuelle ou collective, exceptionnellement de façon matérielle
- Encourager les enfants dans tout acte positif
- Les équipes d'ISA préconisent à l'occasion d'un acte négatif de l'enfant de :
- Proposer un retour au calme afin de faire redescendre la pression
- Dialoguer, questionner, faire réfléchir l'enfant dans le but de créer un mode de communication
- Avertir des conséquences de ses actes, le faire réfléchir à son geste qui peut entraîner une sanction, mettre en place une sanction réparatrice
- Responsabiliser l'enfant, lui faire prendre conscience de son acte, le faire participer à chaque fois que c'est possible à une réparation constructive et éducative
- Isoler, en cas de besoin, provisoirement l'enfant de façon adaptée
- Réunir selon la gravité de l'acte toute les parties concernées (parents, enfant, équipe d'animation)
- Relayer de façon directe sans intermédiaire, à chaque fois que c'est possible, les comportements négatifs de l'enfant, en se centrant sur les faits
- Équilibrer à chaque fois que c'est possible par les comportements positifs de l'enfant
- Rester impartial
- Sanctionner l'acte et non l'enfant

**4. SECURITE DU PUBLIC =>** Afin de garantir la sécurité des enfants tout acte violent portant atteinte à la sécurité physique, psychologique et morale est formellement interdit. Les animateurs d'ISA refuseront de :

- Être violents verbalement, humiliants
- Adopter toute attitude autoritaire abusive
- Être moqueurs, dévalorisants, stigmatisants, discriminants, dénigrants
- Faire du favoritisme
- Priver un enfant de nourriture, d'activité ou de sortie (sauf en cas de mise en danger)
- Montrer le mauvais exemple (adulte, enfant)
- Appliquer des punitions collectives



## 7.5. LES REGLES DE BON VOISINAGE

**1. INTENTIONS EDUCATIVES** => Leur mise en place est essentielle pour assurer la vie quotidienne, la sécurité, le relationnel et les activités. Les règles de bon voisinage découlent du projet éducatif, du projet pédagogique, du règlement intérieur et des différentes chartes en vigueur. Elles sont établies par les équipes dans chaque structure et donnent lieu à l'utilisation d'outils (supports visuels, pictogrammes, affichages, etc.). Les enfants peuvent y être associés. Ces règles visent renforcer les notions de citoyennetés.

**2. POSTURE EDUCATIVE** => Par l'instauration de règles respectueuses de l'environnement des ACM, les équipes d'animation guident les enfants dans la considération des individus, ils s'engagent à :

- Favoriser la vie sociale en collectivité
- Instaurer l'échange entre les adultes et les enfants, les enfants eux-mêmes, les animateurs entre eux.
- Donner des repères pour tous les acteurs
- Soutenir une cohérence entre les enfants, les acteurs éducatifs et leurs partenaires
- Faire du respect, de la bienveillance et de la bienfaisance des valeurs de référence
- Adopter un langage adapté, un comportement de référent exemplaire auprès des enfants

**3. QUALITE RELATIONNELLE** => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque structure.

En fonction des contraintes existantes (réglementation DDCS, règlement intérieur, locaux), les règles de bon voisinage permettent de :

- Établir des règles de respect de l'environnement avec les enfants appliquées par tous
- Mettre en œuvre un affichage clair et ludique en direction du public
- Respecter et faire respecter le volume sonore en extérieur et intérieur
- Organiser des temps récréatifs avec du matériel adapté pour réduire le niveau sonore (malle pédagogique extérieure)
- Adapter l'activité aux lieux en tenant compte des règles établies
- Être particulièrement vigilants sur les comportements qui pourraient porter atteinte à la sécurité d'autrui.